



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 23025	De <b>M. Gérald Darmanin</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales et santé
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> >endométriose	<b>Analyse</b> > prise en charge.
Question publiée au JO le : <b>02/04/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>04/06/2013</b> page : <b>5773</b>		

### Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en compte de l'endométriose. Cette maladie, qui concernerait plus de 10 % des femmes, provoque des douleurs si importantes qu'elles ne peuvent plus exercer au quotidien une activité professionnelle, conséquences d'autant plus graves que l'endométriose est souvent une cause d'infertilité. Si les spécialistes s'accordent sur ses conséquences terribles, cette maladie est cependant mal connue du milieu médical et n'est prise en charge qu'*a minima* par l'assurance maladie. Des efforts de formation et de pédagogie sont donc indispensables pour établir un diagnostic rapide et assurer de meilleurs soins. Compte tenu de ce qui précède, il lui demande de bien vouloir lui préciser ce qu'elle compte mettre en œuvre pour prendre en considération ces difficultés.

### Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.